

correcte le plus tôt possible. J'espère que ce sera à huit heures si c'est humainement possible.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ne serait-il pas préférable d'attendre à demain à ce propos? Votre Honneur a peut-être déjà beaucoup travaillé là-dessus, mais je ne crois pas que cela nuise à personne si vous attendiez à demain.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous les honorables députés espèrent que vous prendrez tout le temps nécessaire. Si vous croyez être en mesure de rendre une décision à huit heures, ce serait peut-être le bon moment de le faire, mais si vous avez besoin de plus de temps, cela ne porterait pas à conséquence, car une phrase de la motion tendant à l'adoption du rapport mentionne un plébiscite et le débat peut se poursuivre quelle que soit votre décision sur cette question.

M. l'Orateur: Je désire remercier les honorables députés et les assurer que je prendrai tout le temps nécessaire pour en arriver à une bonne décision.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'appuyer la recommandation du comité et la motion tendant à l'adoption du rapport du comité. Dans ses remarques introductives, le président du comité a mentionné que, pendant toute la durée des délibérations, il avait tenté de se montrer aussi impartial qu'à la Chambre. Je vais me faire le porte-parole de tous les membres du comité en disant qu'il a su maintenir cette tradition d'impartialité du début à la fin des délibérations, et chacun d'entre nous a été fort impressionné de la manière dont il a dirigé les travaux du comité.

J'aimerais dire un mot seulement de l'idée émise par l'honorable député de Perth (M. Monteith). J'en suis venu à très bien connaître l'honorable représentant au cours de nos réunions et je ne saurais dire jusqu'à quel point ses remarques me désappointent. Chacun des membres du comité avait des opinions très arrêtées et, sauf erreur, nous avions reconnu, à la fin de nos délibérations, que nous n'étions pas tous d'accord, mais je croyais que nous n'imputerions pas de mobile à l'un ou l'autre des membres du comité. Or, c'est ce que l'honorable député a fait, à mon avis, dans ses remarques, et c'est avec beaucoup de tristesse que j'ai écouté son discours de cet après-midi.

Compte tenu du débat long et détaillé qui s'est déjà poursuivi, il n'y a vraiment pas grand-chose de nouveau à dire au sujet du drapeau, mais je pense qu'il y aurait lieu de signaler un ou deux points au sujet du rapport du comité.

Tout d'abord, j'estime que le modèle en soi est conforme en tous points aux traditions héraldiques et à l'institution d'un drapeau. Le rouge et le blanc sont les couleurs nationales du Canada. Bon nombre d'entre nous estimaient que le bleu ajouté aux modèles précédents ou à quelques-uns d'entre eux, ne convenait pas, mais dans le présent cas...

L'hon. M. Churchill: L'honorable député me permet-il de poser une question?

M. Scott: Oui.

L'hon. M. Churchill: Sur quoi vous fondez-vous pour dire que le rouge et le blanc sont les couleurs nationales du Canada?

M. Scott: Je me fonde sur les témoignages donnés au comité par les divers spécialistes qui sont venus y témoigner et qui ont affirmé que le rouge et le blanc étaient devenus les couleurs nationales du Canada en 1921.

L'hon. M. Churchill: Pouvez-vous me citer exactement le passage de la proclamation de 1921 qui stipule que le rouge et le blanc sont les couleurs nationales? Je prétends que vous ne le pouvez pas.

M. Scott: Je regrette de ne pas avoir ce renseignement sous la main, mais tous les membres du comité ont écouté attentivement les témoignages de nos experts et, à moins qu'on ne me prouve le contraire, je suis convaincu, comme la plupart des autres députés, que ce sont les couleurs de notre pays et qu'elles seules doivent figurer sur notre drapeau national.

A mon avis, le choix d'une feuille d'érable était à prévoir et, sous ce rapport, je voudrais signaler que des Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique, ont soumis des milliers de modèles au comité. Je crois pouvoir affirmer qu'une proportion de cinq sur six contenaient la feuille d'érable et que, par conséquent, pour un grand nombre de Canadiens, il est indiscutable que la feuille d'érable est le symbole du Canada. Voilà pourquoi elle figure sur le modèle recommandé.

Je suis conscient que certains membres du comité tenaient beaucoup à ce que le drapeau renferme l'Union Jack et la fleur de lis. C'est une opinion que nous avons écoutée avec le plus grand respect et nous avons examiné tous les raisonnements possibles pour et contre. Je respecte cette opinion, mais à la fin, la plupart d'entre nous en sommes venus à la conclusion qu'en mettant ces emblèmes sur notre drapeau national, nous nous donnerions un emblème nous rappelant éternellement les éléments qui nous divisent et qu'il serait préférable d'avoir un drapeau distinctif n'exprimant qu'un seul concept: le Canada—non le Canada français, non le Canada anglais, non le Canada de races variées, mais le Canada.